



Association Grainenville

32, rue Marcel Yol

92170 Vanves

Tel : 06 03 96 46 12

compost.vanves@gmail.com

<https://grainenville.fr/>

Association accompagnant les vanvéens vers des activités de compostage et de jardins partagés à Vanves.

BULLETIN D'ADHÉSION – 2021 (Janvier à décembre) – Grainenville
(Renouvelable chaque année)

Nom : Prénom:.....

Adresse :

Adresse mail :@.....

Tél :

Cotisation annuelle :

- Cotisation minimale obligatoire : 5€
- Cotisation libre de soutien :€

Cocher le ou les sites de compostage partagé souhaités :

- Site Cabourg -34 Rue Antoine Fratacci
- Site L'Escal – 29 Rue Louis Dardenne
- Site Jarousse – Square Etienne Jarousse
- Site Potin – 39 rue Jean Baptiste Potin

Cocher le ou les sites de jardin partagés souhaités :

- Site Cabourg -34 Rue Antoine Fratacci
- Site Potin – 39 rue Jean Baptiste Potin

Nombre de personnes dans votre foyer : adultes enfants

Merci de nous retourner votre bulletin par mail à compost.vanves@gmail.com ou par courrier :
Mme Pompeani, 32, rue Marcel Yol 92170 Vanves

Suite à votre adhésion, vous serez ajouté à la liste de diffusion de l'association ainsi qu'à un groupe de discussion en lien avec votre site de compostage de rattachement.

Merci de prendre connaissance au préalable de la charte d'engagement de l'association pour la partie « Compostage », qui se trouve à la suite du bulletin d'adhésion.

Date :

Signature :



Association Grainenville

32, rue Marcel Yol

92170 Vanves

Tel : 06 03 96 46 12

compost.vanves@gmail.com

<https://grainenville.fr/>

Association accompagnant les vanvéens vers des activités de compostage et de jardins partagés à Vanves.

Charte d'engagement Compostage

La présente charte a pour objectif de décrire les engagements réciproques de Grainenville et de l'utilisateur, et de garantir la bonne utilisation des bacs à compost.

En étant adhérent de l'association Grainenville, je m'engage à :

- Apporter dans le composteur uniquement les déchets organiques de mon foyer, selon les éléments cités dans le guide qui m'a été remis (épluchures de fruits et légumes, marc de café, ...),
- Aérer le compost à chaque nouvel apport de matière organique à l'aide de l'aérateur disponible à proximité du composteur,
- Réserver l'utilisation du bioseau, remis lors de l'adhésion, pour l'usage du compostage collectif,
- Restituer le bioseau fourni en cas de non utilisation du matériel,
- Ne pas divulguer le code d'accès qui me permet de déposer mes déchets organiques dans les bacs,
- Respecter les consignes d'accès aux sites (horaires...) et veiller à la fermeture de l'accès aux bacs (cadenas refermé) après usage.

Les adhérents de l'association sont invités à participer au bon fonctionnement des bacs en soutien des référents ainsi qu'aux activités et animations mises en place sur le site de compostage (distribution du compost mûr, opération de retournement du compost etc).

Grainenville, en partenariat avec GPSO et la mairie de Vanves, s'engage de son côté à :

- Me fournir, gratuitement, un bioseau et les moyens d'accéder à un site de compostage à Vanves,
- Garantir le bon état et l'accessibilité des sites de compostage,
- Me fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers d'un guide du compostage,
- Me permettre de récupérer une partie du compost mûr pour un usage personnel lors des activités de maintenance du site, dans la mesure des quantités disponibles,
- À répondre à mes interrogations concernant la pratique du compostage via les moyens de communication mis en place par Grainenville.

Grainenville se réserve le droit de reprendre le bioseau et de limiter l'accès aux sites de compostage si elle constate que ces engagements ne sont pas respectés.